

**PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES
DU SERVICE NUMÉRIQUE DE
DEMANDE EN LIGNE DES AIDES FINANCIERES A L'ECOMOBILITE
DANS LE CADRE DU VOLET MOBILITE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE**

Le traitement électronique des demandes d'aides financières dans le cadre du volet Mobilité du Plan Climat Air Énergie pour les résidents Parisiens, habitats collectifs Parisiens et personnes morales Parisiennes ou exerçant sur le territoire Parisien constitue un traitement de données personnelles.

1. Responsable de traitement

La Ville de Paris (ci-après, la Ville) est responsable de ce traitement.

2. Finalités

Le traitement a pour finalité l'attribution d'aides financières dans le cadre du volet Mobilité du Plan Climat Air Énergie pour les résidents Parisiens, habitats collectifs Parisiens et personnes morales Parisiennes ou exerçant sur le territoire Parisien.

Il permet à la Ville d'assurer l'instruction, le suivi et le paiement des demandes suivantes:

1/ Pour les résidents parisiens majeurs :

- Suite à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (R1)
- Suite à l'acquisition d'un dispositif permettant de transformer un véhicule mécanique en vélo à assistance électrique (R2)
- Suite à l'acquisition d'un vélo cargo ou triporteur, avec (R3) ou sans (R4) assistance électrique
- Suite à l'acquisition d'un vélo mécanique (R5)
- Suite à l'acquisition d'une remorque permettant de transformer un vélo classique en vélo cargo (R6)
- Suite à l'acquisition d'un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite (R7)
- Suite à la participation à un stage d'apprentissage du vélo ou de remise en selle effectué par un organisme agréé (R8)
- Suite à la souscription à un abonnement annuel permettant de stationner un vélo de façon sécurisée (R9)
- Suite à l'usage des services de mobilité partagée Mobilib (R10)
- Les personnes déficientes visuelles peuvent demander la fourniture d'une télécommande permettant d'activer les feux piétons équipés d'un module sonore (R11)

2/ Pour les habitats collectifs parisiens suite à la création sur leurs parcelles ou dans leurs locaux d'un abri vélos sécurisé (HC1)

3/ pour les personnes morales domiciliées à Paris ou justifiant d'une activité sur le territoire Parisien :

- Suite à la création sur leurs parcelles ou dans leurs locaux d'un abri vélos sécurisé (P1)
- Suite à l'installation d'un pré-équipement électrique permettant l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (P2)
- Suite à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (P3)
- Suite à l'acquisition d'un dispositif permettant de transformer un véhicule mécanique en vélo à assistance électrique (P4)
- Suite à l'acquisition d'un vélo cargo ou triporteur, avec (P5) ou sans (P6) assistance

- électrique
- Suite à l'acquisition d'un véhicule école (à double commande) électrique (EL), neuf (P7)
- Suite à l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique (EL) ou hydrogène (H2) de moins de 3,5 tonnes (J1 = CTTE, VTSU, VASP) (P8)
- Suite à l'acquisition d'un poids lourds électrique (EL), GNV (GN), ou hydrogène (H2) de type CAM (J1) (P9)
- Suite à l'acquisition d'un taxi électrique (EL) ou hydrogène (H2), neuf (P10)
- Suite à l'acquisition d'un système de dépollution ou d'un moteur à énergie alternative à destination des bateaux fonctionnant au fuel ou au gazole. (P11)

3. Fondement légal

Ce traitement relève de l'exécution de la délibération 2022 DVD 66 votée en Conseil de Paris d'octobre 2022.

4. Données traitées

Seules sont collectées pour chaque cas individuel, pour l'attribution des aides financières, les données à caractère personnel strictement nécessaires à l'instruction de l'éligibilité, parmi la liste suivante :

Pour les résidents Parisiens :

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Par la saisie du formulaire par l'utilisateur

- Civilité
- Nom d'usage, nom de naissance et prénom
- Date et lieu de naissance
- Adresse, ville, code postal
- Email : email repris automatiquement à partir de la connexion à Mon Paris.fr

Par la transmission d'une pièce jointe

- Justificatif d'identité du demandeur : carte nationale d'identité ou permis de conduire ou passeport ou titre de séjour, mentionnant obligatoirement la date de naissance, en cours de validité

VIE PERSONNELLE

Par la saisie du formulaire par l'utilisateur

- Aides **R1 à R6** : nombre de parts fiscales
- Un questionnaire sur les comportements de mobilité, non obligatoire, est proposé à compléter avant validation du formulaire de demande d'aide. Le demandeur peut également donner son accord, ou non, pour répondre à de futures enquêtes relatives aux aides à l'écomobilité et à ses comportements de mobilité.

Par la transmission d'une pièce jointe

Aides **R1 à R6** : dernier avis d'imposition sur les revenus, disponible

- Nom et prénom
- Adresse d'imposition
- Nombre de parts
- Identifiant fiscal

Facture servant de base au calcul de la subvention

- Nom et prénom
- Adresse de la résidence principale

- Montant
- Type de véhicule acquis (type, marque et modèle) ainsi que le type d'accessoires le cas échéant, ou le stage suivi ou l'abonnement au stationnement vélo

Certificat d'inscription au « fichier national unique des cycles identifiés » : Aides **R1, R3, R4, R5** et **R7**

- Numéro d'identification du vélo
- Attestation d'hébergement de l'hébergeur

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Par la saisie du formulaire par l'utilisateur

- Aides **R1** à **R6** : revenu fiscal de référence
- Titulaire du compte, IBAN, BIC

Par la transmission d'une pièce jointe

Aides **R1** à **R6** : dernier avis d'imposition sur les revenus, disponible

- Revenu fiscal de référence
- Identifiant fiscal
- Revenus déclarés

RIB original d'un compte courant actif mentionnant obligatoirement les nom et prénom du demandeur de l'aide, l'IBAN, le BIC et le nom de la banque

Justificatif de domicile parisien du demandeur : Factures d'énergie (électricité, gaz) ou d'eau de moins de trois mois à la date de la demande, ou taxe d'habitation indiquant obligatoirement le type de bien concerné (appartement ou maison).

- Nom et prénom
- Adresse de la résidence principale

L'aide **R11** n'est pas concernée.

DONNÉES RELATIVES À LA SITUATION DE HANDICAP

Par la saisie du formulaire par l'utilisateur

- Aides **R7** et **R11** : numéro de carte MDPH

Par la transmission d'une pièce jointe

Aides **R7** et **R11** : Le justificatif d'invalidité (handicap visuel ou moteur)

- Nom et prénom
- Handicap

Pour les habitats collectifs Parisiens :

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Par la saisie du formulaire par l'utilisateur

- Civilité, nom et prénom du gestionnaire de l'habitat collectif
- Adresse, ville, code postal du gestionnaire de l'habitat collectif
- N° SIRET, code APE ou NAF du gestionnaire de l'habitat collectif
- Email : email repris automatiquement à partir de la connexion à Mon Paris.fr

Par la transmission d'une pièce jointe

KBIS le cas échéant

Fiche SIRENE

Fiche synthétique de l'habitat collectif concerné

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Par la saisie du formulaire par l'utilisateur

- Titulaire du compte, IBAN, BIC

Par la transmission d'une pièce jointe

RIB original d'un compte courant actif mentionnant obligatoirement les nom et prénom du demandeur de l'aide, l'IBAN, le BIC et le nom de la banque

Pour les personnes morales exerçant une activité sur le territoire Parisien :

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Par la saisie du formulaire par l'utilisateur

- Civilité, nom et prénom du représentant de la personne morale
- Adresse, ville, code postal
- N° SIRET, code APE ou NAF
- Désignation de la société
- numéro de la carte de stationnement taxi ou de la carte ProMobile le cas échéant
- KBIS, N° SIRET, code APE ou NAF, forme juridique
- Email : email repris automatiquement à partir de la connexion à Mon Paris.fr

Par la transmission d'une pièce jointe

KBIS le cas échéant

Fiche SIRENE

Carte de stationnement taxi Parisien

Carte ProMobile

Certificat d'immatriculation du véhicule le cas échéant

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Par la saisie du formulaire par l'utilisateur

- Titulaire du compte, IBAN, BIC

Par la transmission d'une pièce jointe

RIB original d'un compte courant actif mentionnant obligatoirement les nom et prénom du demandeur de l'aide, l'IBAN, le BIC et le nom de la banque

Déclaration URSSAF (nombre de salariés)

5. Personnes concernées

Les personnes concernées par ce traitement sont les personnes physiques et morales utilisatrices du service numérique pour les aides financières à l'écomobilité.

6. Destinataires des données

Ces destinataires sont :

- L'équipe d'instruction des demandes et agents de l'Agence de la Mobilité (DVD)
- Les Administrateurs techniques et gestionnaires informatiques (DVD, DSIN)
- Les équipes comptables (DVD/SAJF, DFA/SFACT, DRFIP)

Ces destinataires sont soumis à une obligation de confidentialité et ont été sensibilisés en fonction de leur niveau de responsabilité.

7. Modalités de recueil du consentement

Le recueil du consentement des données personnelles a lieu lors de la validation par l'utilisateur des Conditions Générales d'Utilisation (CGU), avant l'envoi de la demande.

8. Durées de conservation des données

Le service incluant un virement bancaire à l'utilisateur, du fait des délais d'archivage des procédures comptables, tout dossier versé doit être conservé au minimum 10 ans+1 jour.

En cas de refus, l'utilisateur peut faire un recours : il a 2 mois pour envoyer un recours gracieux et l'administration a 2 mois pour y répondre. Puis l'utilisateur a 2 mois pour saisir le Tribunal Administratif avec un jugement dans les 2 ans

Un daemon détectera les demandes en état « Dossier rejeté » ou « Dossier clôturé pour dépassement des délais » et ceci depuis plus de 18 mois et effectuera sur ces demandes :

- une suppression de l'ensemble des pièces jointes associées
- une anonymisation d'un ensemble de données sur la demande

9. Mesures de sécurité

La sécurité des données est assurée par un certain nombre de dispositifs dont :

- ✓ un contrôle d'accès nécessitant une authentification forte ;
- ✓ le chiffrement des communications ;
- ✓ la journalisation des accès ;
- ✓ l'application de bonnes pratiques de durcissement ;
- ✓ l'application régulière des correctifs de sécurité ;
- ✓ un contrôle d'accès physique aux systèmes ;
- ✓ des mécanismes de sauvegardes et de restauration.

10. Modalités d'exercice des droits des personnes concernées

Le règlement UE/2016 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, confère aux personnes physiques un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ainsi que d'un droit d'opposition du traitement des données les concernant.

Tout utilisateur peut exercer ces droits ou demander de plus amples informations par courrier :

Mairie de Paris
Direction de la Voirie et des Déplacements - Agence de la Mobilité
« Droit d'accès aux données personnelles »
121 avenue de France
CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13

En cas de réponse insatisfaisante, ou pour toute question sur l'utilisation de vos données personnelles, vous pouvez saisir le Délégué à la Protection des Données Personnelles : dpd.paris@paris.fr, ou par courrier à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données Personnelles - Ville de Paris - 5 rue de Lobau - 75004 Paris.

En cas d'une demande déposée via la procédure « Réponse immédiate », cette décision étant entièrement automatisée au sens de l'article 22 de la RGPD, le demandeur est informé qu'il peut redemander une instruction via une intervention humaine.

Si un utilisateur estime que ses droits ne sont pas respectés, il peut faire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de la protection des données personnelles : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 Place de Fontenoy TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07